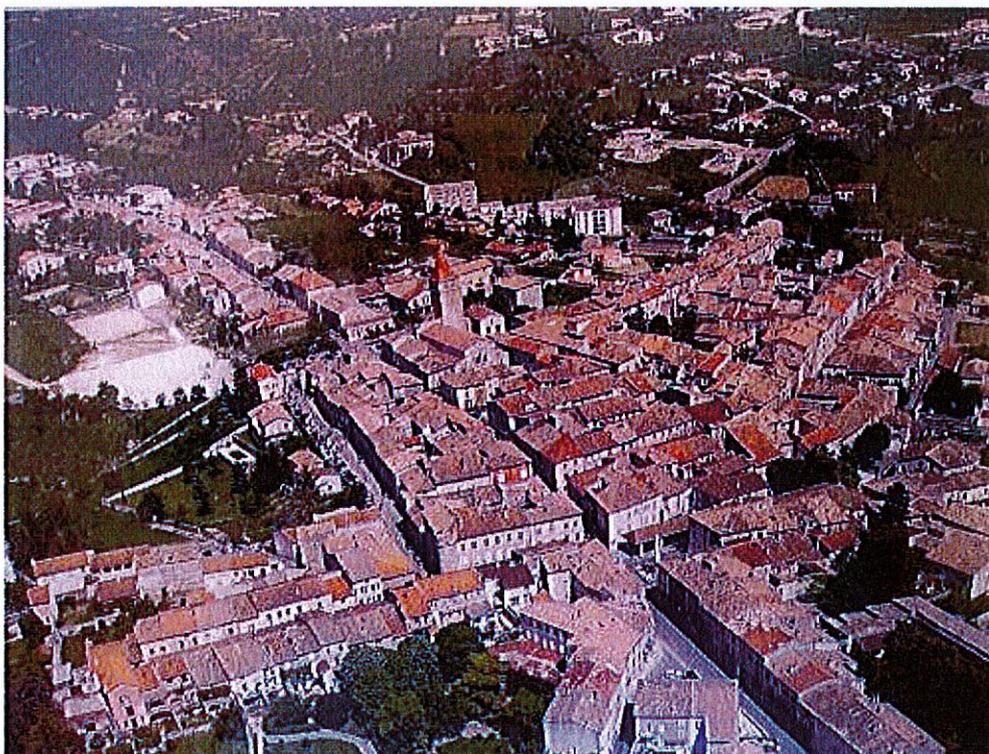


*Candidature d'Ardèche
à l'appel à projets « Atelier des Territoires »*



**CONSTRUIRE LES BASES D'UNE
STRATÉGIE DE REVITALISATION
DU BOURG DE VILLENEUVE-DE-BERG,
AU SERVICE DU TERRITOIRE DE BERG ET COIRON**

1 – Portrait du territoire

La Communauté de communes de Berg et Coiron

Située en Ardèche méridionale, à mi-chemin entre Montélimar et le bassin d'Aubenas, la communauté de communes Berg & Coiron compte treize communes et 7 802 habitants.

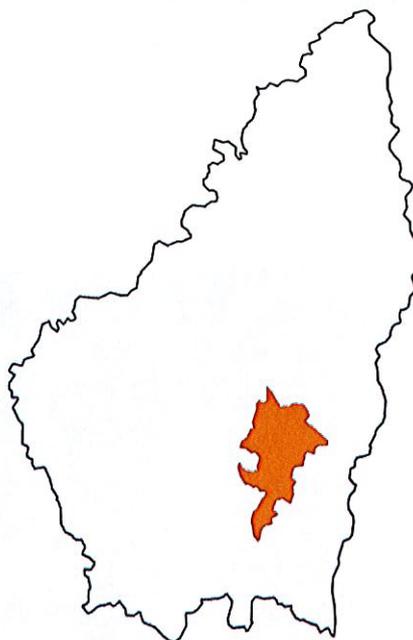
Structurée par la RN 102 qui la traverse d'Est en Ouest, son bourg centre est Villeneuve-de-Berg.

La commune de St Jean Le centenier, seconde commune du territoire se situe à l'Est sur le RN102.

Au nord, les villages de Saint-Laurent-sous-Coiron, Mirabel, Saint Gineys-en-Coiron, Saint-Pons et Scautres s'appuient sur les contreforts du Plateau du Coiron. Berzème est la seule commune directement implantée sur le Coiron.

A l'Est, on retrouve les communes de Lussas et Saint-Germain dans une plaine autrefois consacrée à l'arboriculture, aujourd'hui essentiellement viticole.

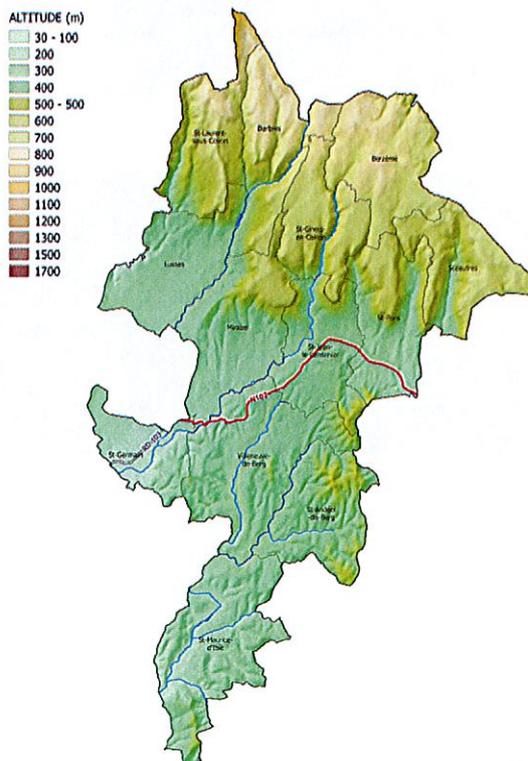
Enfin, au Sud, Saint-Maurice-d'Ibie dans la vallée de l'Ibie et Saint Andéol-de-Berg, niché sur une crête, au cœur des montagnes de Berg et au milieu de forêts de chênes et de pins.



Patrimoine et paysage :

Berg-et-Coiron s'identifie par des éléments patrimoniaux et paysagers remarquables : la Bastide Royale de Villeneuve-de-Berg, le Coiron, le Neck de Scautres, l'Oppidum de Jastres, la Vallée de l'Ibie, les Balmes de Montbrun, les belvédères de Saint Laurent et Mirabel...

Ce territoire à dominante rurale, est structuré par l'agriculture (élevage bovins et ovins sur le plateau du Coiron et la viticulture sur la plaine de Lussas et la vallée de l'Ibie).



Dominé au Nord par le plateau volcanique d'altitude du Coiron, le territoire est marqué par son paysage rural. La préservation des paysages emblématiques du territoire passe par la maîtrise du développement dans sa forme et son intensité, la préservation des perceptions visuelles sur les contreforts du plateau, les pâtures morcelées par bocage sur le Coiron, la sauvegarde des villages authentiques, la mise en valeur des petites vallées et rivières et la lutte contre les fermetures visuelles par boisements.

Economie

Répartition des emplois au lieu de travail par secteurs d'activités en 2014 : 12,4 % en agriculture, 2,6 % en industrie, 9,3 % en construction, 32,4 % en commerce, transports, services et 43,3 % en administration, enseignement, santé, action sociale.

L'industrie est peu présente sur ce territoire (35 emplois salariés et 46 établissements), depuis que la commune de Lavilledieu, qui accueillait la zone industrielle intercommunale, a quitté l'intercommunalité pour rejoindre celle du bassin d'Aubenas (janvier 2017), faisant perdre au territoire ses réserves foncières économiques, ainsi qu'une part de ses ressources financières. Cette zone, maintenant limitrophe de La communauté de Communes de Berg-et-Coiron, compte quelques soixante établissements et plus de 350 emplois.

C'est également un territoire avec une très forte fonction touristique : 9 100 lits touristiques dont 5 500 marchands et quelque 228 000 nuitées en 2018. L'hôtellerie de plein air représente 80% des capacités d'hébergement marchands.

Le territoire compte une centaine d'établissements à vocation commerciale et 150 emplois salariés environ. L'artisanat du bâtiment également recouvre une centaine d'établissements et une cinquantaine d'emplois salariés.

L'administration publique est très fortement représentée (800 emplois) notamment sur le bourg centre de Villeneuve-de-Berg avec son hôpital (350 lits et 400 emplois salariés) son collègue, sa Maison Familiale et Rurale...

Démographie

Le territoire a connu un boom démographique depuis 30 ans, la population ayant augmenté de plus d'un tiers. Cette dynamique, résultant des phénomènes de péri-urbanisation du bassin albenassien a bénéficié en priorité aux communes situées à l'ouest du territoire.

Ce développement s'est fait sur des formes urbaines assez lâches ayant induit une consommation de l'espace importante (notamment prélevés sur les espaces agricoles), qui a, sur certains secteurs, fortement percutés les enjeux paysagers du territoire.

Les plus gros employeurs :

Hôpital Claude Déjean	Villeneuve-de-Berg	400 à 499	salariés
Devlyx	Lussas	20 à 49	salariés
Lycée agricole Le Pradel	Mirabel	20 à 49	salariés

Les pépites :

C2M - Lussas,
ARDECHE IMAGE - Lussas,
TOUCHEZ DU BOIS - Saint-Jean-le-Centenier,
INTERMARCHE - Villeneuve-de-Berg,
CAMPING LE POMMIER - Villeneuve-de-Berg

Sources : Employeurs DDT 07, DIRECCTE 07, base SIRENE 2017 et societe.com

20 ha dédiés aux zones d'activités

		CC Berg et Coiron	Ardèche
Zones d'activités (2017)	Nombre	11	
	Surface totale ¹ (ha)	18	2 020
	Surface disponible ² (ha)	0,7	18
	Part disponible	3,8%	0,9%

Sources : Foncier d'activités 1-OCS Ardèche 2011 et 2-site GéoArdèche 12/2017

Démographie

2,3 % de la population ardéchoise

	1990	1999	2006	2011	2015
CC Berg et Coiron	5 099	5 726	6 533	7 015	7 542
Département	277 581	286 160	306 185	317 277	324 209

Source : INSEE 2015

Évolution de population : une très forte dynamique...

	1990-1999	1999-2006	2006-2011
CC Berg et Coiron	1,30%	1,90%	1,43%
Ardèche	0,34%	0,97%	0,71%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	0,46%	0,81%	0,74%
France métropolitaine	0,37%	0,69%	0,54%

Source : INSEE 2014

... et une population plutôt jeune.

	CC Berg et Coiron	Ardèche	Région Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
0 à 29 ans	32%	31%	37%	36%
30 à 59 ans	39%	39%	39%	39%
60 ans et plus	28%	30%	24%	25%

Source : INSEE 2014

La ville de Mirabel compte 36,9 % de moins de 30 ans.

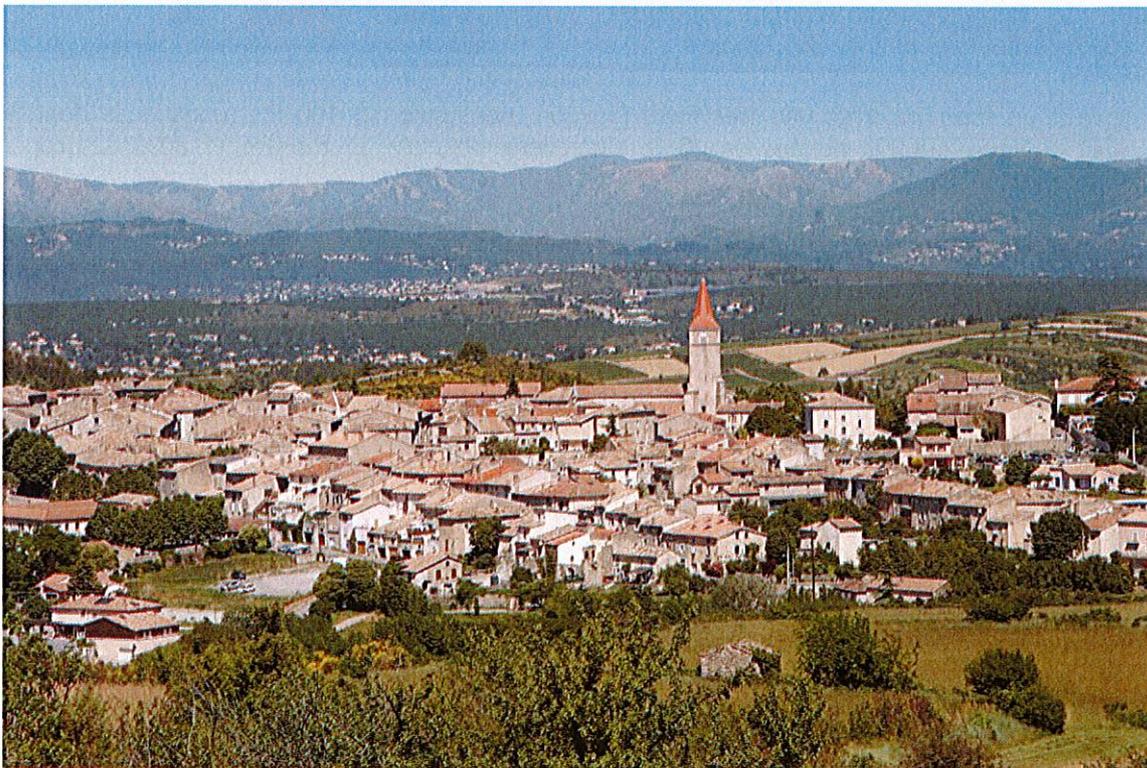
Ressource en eau

Plusieurs communes du territoire, dont Villeneuve-de-Berg, sont classées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et ont été de ce fait placées en restriction d'urbanisme en raison du manque quantitatif d'eau potable sur le bassin versant « Auzon Claduègne ».

Assurer une alimentation en eau potable suffisante est un enjeu majeur pour développement de ce territoire (réflexion en cours sur des solutions d'interconnexion des réseaux, eau issue de la vallée du Rhône, ...).

La commune de Villeneuve-de-Berg

La Commune de Villeneuve-de-Berg se situe au cœur du territoire intercommunale, à mi-distance entre la vallée du Rhône et le bassin albenassien. D'une superficie de 2 500 hectares et d'une population de 3 000 habitants, l'accès y est facilité grâce à la desserte d'axes routiers nationaux (RN 102) et départementaux (40mn d'accès de l'autoroute A7).



Fondée par les cisterciens en 1284, la ville est implantée sur un site présentant de nombreux atouts : une situation à la croisée des axes de circulation, une position de belvédère, la proximité immédiate du cours d'eau Ibie, le voisinage des terres agricoles du vallon et de la plaine de l'Ibie.



La commune de Villeneuve est une bastide royale, inscrite au cœur d'une enceinte assurant sa défense. La bastide s'organise autour de deux axes en croix et d'une voie qui vient ceinturer l'enceinte de la ville nouvelle. Les places ou monumentales ainsi que les halles sont positionnées à l'extérieur de la bastide, sur les portes principales.

Sur la période moderne, le bourg s'est développé de façon linéaire autour de l'axe Nord-Sud (RN 102), mais la dynamique territoriale et le développement ont été fortement impactés par la déviation de cet axe mise en service en 1989.

Le développement récent, par des implantations en retrait des voies, et éparpillées, a dilué l'organisation initiale qui a perdu de sa lisibilité. Le paysage urbain de ce centre-ville est donc constitué par plusieurs séquences où les transitions n'ont pas été ménagées.

Dynamique démographique et logements

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	1 501	1 624	1 992	2 290	2 429	2 789	2 836	2 951

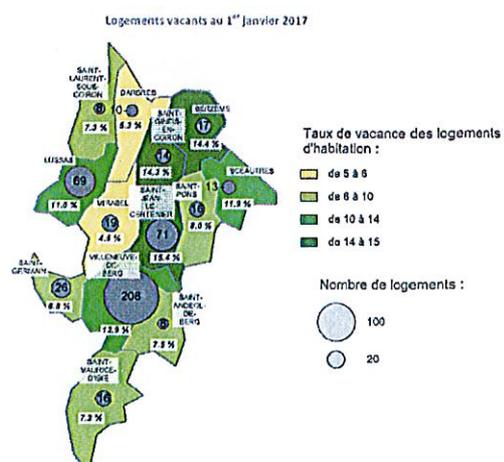
La population connaît une hausse régulière depuis les années 50 ans, avec deux pics de croissance entre 1975 et 1990 et entre 1999 et 2006 (croissance annuelle moyenne de +1,15 % entre 1990 et 2016). L'évolution est plus atone sur la période récente (+0,6 % entre 2006 et 2016), bien que restant positive. La population est cependant vieillissante et la dynamique est portée par le seul solde migratoire.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,1	2,9	1,8	0,7	2,0	0,3	0,8
due au solde naturel en %	-0,3	-0,8	-0,6	-0,5	-0,2	-0,4	-0,6
due au solde apparent des entrées sorties en %	1,4	3,7	2,4	1,2	2,2	0,7	1,4

La construction neuve a été très dynamique sur l'EPCI sur la dernière période décennale avec 7,5 logts/an/1 000hb entre 2007 et 2016, contre seulement 4,5 sur la commune de Villeneuve.

Le parc de logements sur le territoire, ainsi que la production nouvelle sont très orientés sur la maison individuelle. Cependant la commune de Villeneuve-de-Berg compte 25 % d'appartements et 39 % de locatifs.

Le parc vacant a doublé sur la commune entre 1999 et 2016, pour atteindre un taux de vacance près de 13 % (200 logements).



Source : Fichiers fonciers 2017 retravaillés par la Corema/DGALM, source DGF/P
Carte réalisée par FADIL 28, Avril 2019

	Propriétaires		Locataires		Vacants		Autres		Non renseigné	
	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
Villeneuve-de-Berg	879	55%	463	29%	202	13%	43	3%	18	1%
CC Berg et Coiron	2 957	64%	928	20%	505	11%	142	3%	61	1%
Ardèche	129 821	62%	46 867	22%	23 872	11%	5 832	3%	2 916	1%
Drôme	157 194	57%	83 682	30%	27 200	10%	4 754	2%	4 878	2%

traitement ADIL 26

source Fichiers fonciers 2016 retraités par le Cerema/DGALN, source DGFIP

Fonctionnement du territoire

La commune de Villeneuve, qui appartient au bassin de vie d'Aubenas, est une polarité intermédiaire entre le bassin albenassien et la Vallée du Rhone. On y trouve une large gamme d'équipements et de services dont l'influence s'étend à l'ensemble de l'intercommunalité : équipements et services administratifs, équipements éducatifs, équipements culturels, équipements sportifs. La commune se caractérise par un tissu associatif dense et actif.

Les équipements se sont implantés en périphérie de l'enceinte originelle :

L'ancien hôpital a contribué à étendre le bourg vers l'Ouest. Les équipements publics comme la Gendarmerie, le stade de football et enfin le nouvel hôpital sont venus s'implanter en entrée Nord du bourg. Le collège, les écoles, le centre d'incendie et de secours et la salle omnisports, la bibliothèque au Sud.

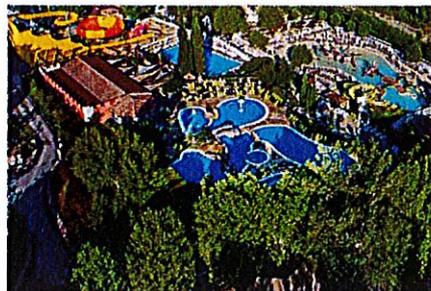
Dynamique locale économie

Le commerce est encore bien diversifié sur la commune mais connaît une fragilisation sensible, la fermeture d'établissements se multipliant dans le centre de la commune.



Il faut noter que cette fragilisation est renforcée par le développement récent de plusieurs activités commerciales, y compris alimentaires (magasin de producteurs, supermarché, maraîcher,...), relocalisées au rond point nord de la commune (lieu dit Lansas) sur la déviation. Il faut également souligner que des locaux sont potentiellement disponibles et pourraient aggraver le phénomène (fermeture d'une moyenne surface de jardinage, en cours de division en lots commerciaux).

Le camping du Pommier, infrastructure touristique d'importance, 70 ha et quelques 700 emplacements labellisés cinq étoiles, qui s'implante à la frange nord de la commune, à proximité du rond point de Lansas.



L'activité agricole demeure bien présente avec 7 exploitations dont les activités sont tournées vers la viticulture et l'élevage ovin et bovin.

Patrimoine naturel

Un environnement naturel remarquable notamment grâce à deux espaces de qualité :

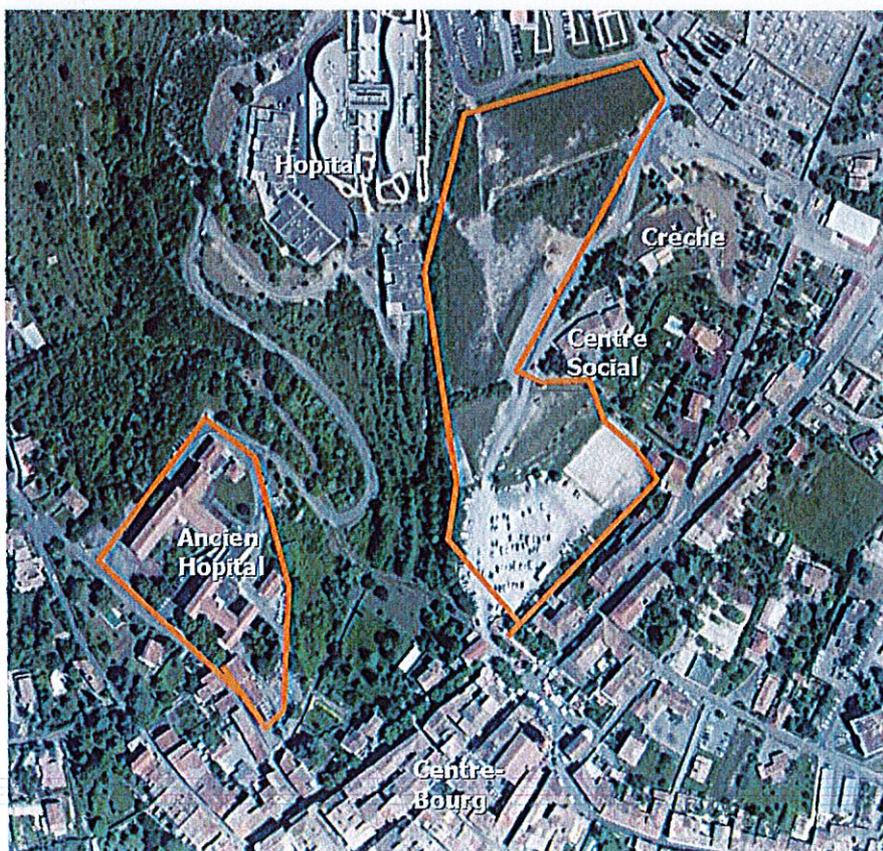
- La vallée de l'Ibie qui se caractérise par des paysages variés et un patrimoine naturel de grande valeur. Le contexte géographique et climatique a permis l'expression d'une grande diversité de milieux naturels à forts enjeux de conservation..
- La forêt domaniale de «Berg» qui surplombe le bourg et ouvre un cône de vue remarquable sur la chaîne des Cévennes.

2 – La problématique locale qui motive la démarche

Depuis plusieurs décennies, et particulièrement depuis la mise en service de la déviation, les tendances centrifuges du développement (que l'on retrouve sur tous les champs : commerce, économie, et résidentielle) se sont affirmées sur le territoire et ont eu pour effet un phénomène progressif de dévitalisation de la centralité, dont les élus soulignent qu'il semble s'accélérer sur la période récente.

Il s'agit cependant là d'un paradoxe, puisque Villeneuve-de-Berg tient sa position de polarité intermédiaire et irrigue ce territoire rural sur les fonctions d'équipements et de services.

La commune est dotée d'atouts indéniables. Dans ses perspectives d'aménagement, elle dispose de fonciers d'importance, mobilisables, bien situés, mais dont l'orientation de projet doit être affinée pour répondre au mieux aux besoins locaux :



- le secteur des Combettes en frange immédiate de l'entrée Nord du village, foncier bien situé, de dimensionnement important (3ha environ) et en grande partie en propriété communale.



- L'ancien Hôpital, proche de la porte de l'hôpital, bien pour l'essentiel vacant depuis la délocalisation de l'hôpital local en 2014, qui appartient encore à l'hôpital.



Malgré de nombreuses études de conception et d'aménagement (étude ZAC) qui se sont échelonnées depuis plus de 10 ans, et qui ont alimenté l'OAP du PLU (approuvé définitivement en 2017), aucune concrétisation de projets n'a connu d'amorce sur le secteur des Combettes, bien qu'en propriété communale.

Le pilotage local semble butter à la fois sur la définition du projet (programmation) et sur l'opérationnel (capacités techniques et financières de la maîtrise d'ouvrage et de la fragilité de corrélation projet / besoin / marché).

Sans projet structurant qui renverserait la logique de dévitalisation dans laquelle la commune semble se refermer, la position de la Villeneuve pourrait continuer à perdre du terrain, ce qui impacterait à termes le fonctionnement global de ce territoire rural fragile.

Il convient cependant d'aborder ces projets de développement avec prudence, afin de ne pas accentuer la fragilisation du bourg ancien (fonction résidentielle et fonction commerciale notamment).

3 – Périmètre de travail

La démarche devra être réfléchi à 3 échelles pertinentes pour appréhender la problématique soulevée :

- celle du Centre de Villeneuve de Berg (la bastide et ses franges immédiates),
- les deux secteurs potentiels de développement identifiés et qui font consensus (secteur de l'ancien hôpital et secteur des Combettes),

- les secteurs clés du bourg : l'entrée Nord, l'entrée Sud, la Place Olivier de Serre, la traversée Nord/sud et la porte de l'Hôpital.

Il semble également important d'ancrer la problématique dans le bassin de vie local, où s'exerce l'essentiel des complémentarités et des concurrences, raison pour laquelle la communauté de commune est partie prenante de la démarche.

4 – Les enjeux identifiés

Le premier des enjeux est celui de placer la commune et l'EPCI dans une démarche de projet au service de la redynamisation de cette centralité et à la mesure des capacités techniques et financières des acteurs. Il s'agira notamment de poser les bases du partenariat nécessaire à la réussite de projet.

La finalité à poursuivre est de dessiner une feuille de route réaliste et progressive qui puisse se concrétiser, en intégrant les dimensions suivantes :

- Affirmer une centralité forte de proximité au service de ce territoire rural,
- Conforter les fonctions de services à la population dans la centralité (équipements publics, pharmacie, commerces ...),
- Penser l'objectif d'émergence d'un espace de développement à la mesure du territoire à court-moyen terme, en veillant à ce que cette réponse s'inscrive dans un projet de ville et de territoire à plus long terme,
- Conforter la fonction résidentielle du centre, redonner l'envie d'y habiter,
- Nécessité de penser un espace de sociabilité, libéré des contraintes urbaines dans le centre ?
- Nécessité de mettre en valeur le centre (espaces publics, espaces verts, patrimoine bâti, ...),
- Repenser le centre à une nouvelle échelle en intégrant les deux fonciers stratégiques des Combettes et de l'ancien hôpital,
- Définir ces projets afin qu'ils appuient l'avenir de l'enceinte historique sans générer d'effets concurrent,
- Quelle fonction donner à l'espace pivot que constitue la place Olivier de Serres ?
- Définir un projet à la mesure de la collectivité (financièrement, mais également dans une progressivité de la libération du foncier),
- Donner des clés/outils opérationnels à la collectivité.

5 – Les objectifs de la démarche

Au dire même des élus, la collectivité n'arrive pas à mobiliser les acteurs pertinents (aménageurs, EPORA, bailleurs sociaux...) pour faire émerger un projet opérationnel sur les secteurs identifiés.

On pressent à la fois que le blocage puisse résider dans le dimensionnement de l'aménagement envisagé (Le PLU prévoit une OAP en opération d'aménagement d'ensemble sans phasage devant contribuer à produire une centaine de logements, soit près de 7 % du parc communal), mais également qu'une stratégie d'actions globale et cohérente fortifierait la conception des aménagements et donnerait du crédit auprès des partenaires.

Dans ce contexte, les objectifs à poursuivre dans le cadre de la démarche sont les suivants :

- Déterminer les leviers prioritaires / hiérarchisés de la revitalisation du centre de Villeneuve → l'objectif global est de construire de façon partagée une feuille de route global, en s'appuyant sur une vision de long terme, assurant la cohérence de l'intervention publique. *A noter que les élus ont des contraintes de court terme, auxquelles la conception du programme devra s'attacher à répondre (potentielle délocalisation d'un important cabinet comptable aujourd'hui installé dans le coeur du bourg notamment).*
- Dans le panorama des actions au service de la revitalisation du bourg, apparaissent d'ores et déjà les champs d'intervention à prospecter :

- comment penser le mode d'habiter à Villeneuve et redonner l'envie d'habiter le cœur de bourg (quels besoins résidentiels, intérêt sur la préservation d'un patrimoine remarquable)
 - quelle stratégie de mise en valeur du centre et quelles priorités d'intervention: espaces publics, espaces verts, espace de sociabilité, patrimoine, quelle fonction donner aux espaces de liaisons (Place Olivier de Serres, porte de l'Hôpital),...
 - comment améliorer la mobilité au sein du bourg, au service de la qualité de vie (développer les liaisons douces, réguler la place de la voiture → stationnement, circulation),
 - comment penser l'organisation de l'offre d'équipements existants, à relocaliser ou à développer au service du projet (services publics : école, hôpital, EPCI, mairie, médiathèque ...), au service des habitants du bourg mais également de tout le bassin de vie.
- Comment dans ce programme, peut-on dégager les orientations d'aménagement sur les deux espaces stratégiques des Combettes et de l'ancien Hôpital au service de la revitalisation du centre (complémentarité, effet d'entraînement) : quelle complémentarité d'offre doit-on y rechercher ? Quelle mixité de fonction ? À quelle échéance ? Opportunité de développement d'un éco-quartier ? Comment articuler l'intervention sur chacun de ces espaces ? Comment prioriser l'intervention ?
 - Afin de servir l'opérationnalité de la stratégie définie, il est attendu que la démarche d'atelier qu'elle puisse aller jusqu'à la définition d'une programmation précise, chiffrée (estimative) et phasée, à la mesure des collectivités porteuses (ingénierie, capacités financière, précaution à tenir pour ne pas déstabiliser les grands équilibres...),
 - Afin de donner à la gouvernance locale les leviers de la réussite du programme, il est attendu que l'atelier mette en valeur les clés méthodologiques qui contribueront à permettre à la gouvernance de passer de la conception de projet à l'opérationnalité du projet,
 - Dans ce sens, il serait souhaitable que la démarche d'atelier aboutisse à des propositions collectives d'organisation de la gouvernance locale au service de l'opérationnalité de projet dans la perspective d'assurer la cohérence et de la complémentarité des actions portées par les différents acteurs impliqués.

6 – Les livrables attendus :

Les livrables attendus à l'issue de la démarche sont les suivants :

- Une proposition de feuille de route globale phasée à court, moyen et long termes, et détaillant les modalités d'actions à porter en faveur de la revitalisation de centralité, ainsi que l'implication de chacun des partenaires.
Cet aspect de la démarche englobera notamment des propositions articulées sur l'orientation d'aménagement à donner aux deux secteurs enjeux des Combettes et de l'ancien Hôpital. Les livrables attendus devront être facilement appropriable, visuels, schématiques et cartographiés.
- Une programmation chiffrée et phasée tenant compte des capacités financières et d'ingénierie des collectivités porteuses et formulant des propositions de gouvernance associée au programme,
- Un schéma d'aménagement phasé du secteur des Combettes, prenant en compte la faisabilité et les contraintes du site, et qui servira notamment à alimenter une modification du PLU (OAP du secteur),
- Un argumentaire pré-opérationnel permettant de soutenir une candidature à une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) ou une Grande Opération d'Urbanisme (GOU).
- La conception d'un support de communication permettant de valoriser la démarche auprès de la population, pour une phase ultérieure de concertation (post élection).

7 – Réunions étapes de la prestation

- Après la phase d' appropriation, rencontre in situ de découverte du territoire et réunion de lancement de la démarche - COPIL restreint
- présentation du diagnostic / enjeux / objectifs (COPIL restreint)
- Séance de travail avec les élus et les acteurs du territoire : partage collectif des enjeux, contraintes, problématiques et objectifs de la démarche → présentation et enrichissement du diagnostic (COPIL élargi)
- présentation des scénarios possibles d'aménagement, détermination de pistes de travail (COPIL restreint),
- réunion de présentation des livrables sur site – COPIL élargi
- finalisation collective de la stratégie d'aménagement consolidée– COPIL restreint
- séminaire de restitution auprès des élus et des acteurs impliqués

Les candidats pourront proposer une adaptation argumentée des séquences et de l'organisation de la démarche.

8 – Participation

Au regard du calendrier de l'atelier, il n'est pas paru envisageable de déployer des outils de concertation sur la période pré-électorale. Les documents de communication élaborés dans le cadre de l'atelier, seront valorisés *a posteriori* pour communiquer sur le projet.

9 – Ressources Mobilisables

- Le PLU approuvé le 11 juillet 2016 et notamment les éléments relatif à l'OAP du secteur des Combettes
- Le Site patrimonial remarquable approuvé le 25 septembre 2017
- Le PLH de la CC de Berg et Coiron prorogé, ainsi que le bilan triennal du PLH présenté en CRHH,
- Projet de SCoT de l'Ardèche Méridional en cours d'élaboration (PADD, projet de DOO)
- Données de cadrage ADIL sur la commune et l'EPCI
- Fiche des enjeux territoriaux de l'État à l'échelle de l'EPCI (outil interne)
- L'étude sur la vacance sur la commune de Villeneuve-de-Berg et l'EPIC (ADIL 26/07)
- L'étude pré-opérationnelle d'OPAH en cours ainsi que les premiers éléments de bilan (animation en régie)
- L'étude de centralité / schéma directeur de centre bourg – (ORC – 2013)
- Les études pré-opérationnelles sur la ZAC des Combettes

10 - Gouvernance / partenariat

- La démarche s'appuiera sur un premier cercle de gouvernance resserrée autour d'une équipe élus référents (maire, 1^{er} adjoint et 2^e adjointe et conseillère départementale, président de la communauté de communes) et de l'équipe projet de la DDT.
- Un comité de pilotage élargi notamment aux élus de l'intercommunalité et maires des communes limitrophes et aux acteurs et partenaires cités ci-dessous, constituera l'enceinte de partage collectif des orientations de projet et de validation d'une feuille de route partagé.

Principaux interlocuteurs à associer :

- Architecte des bâtiments de France (monuments classés, SPR)
- L'établissement foncier ouest Rhône-Alpes (EPORA), acteur actuellement associé sur la question de la remobilisation de la friche de l'ancien hôpital,
- le CAUE qui a été missionné fin 2018 sur une démarche d'analyse des enjeux espaces publics et requalification du secteur de la porte de l'hôpital,
- Les Architecte et Paysagiste conseil de la DDT 07,
- Le Région AURA,
- Le Conseil départemental de l'Ardèche.

:

- Pourraient également être mobilisés en tant que besoins à certaines phases de l'émergence du projet :
 - La DREAL,
 - le SCoT de l'Ardèche Méridionale,
 - la CCI et la CMA,
 - La Caisse des dépôts,
 - les Bailleurs sociaux locaux (Ardèche Habitat, ADIS)
 - le Pays d'art et d'histoire en Vivarais méridionale (expertise patrimoniale et paysages)
 - L'agence Départementale du Tourisme

11 – Calendrier

La consultation dans le cadre du marché subséquent est programmée sur la 1^{er} quinzaine d'octobre.

Les auditions des bureaux d'études devraient se dérouler le mardi 22 octobre.

Le démarrage de l'atelier est prévu pour le mois de novembre, sur une intervention resserrée, qui devrait se conclure au mois de février 2020.

12 – Valorisation

Le projet d'atelier est construit autour des enjeux de revitalisation de bourgs ruraux polarisant un territoire rural fragile et vise à démontrer qu'une action construite et partagée à toutes les échelles, tant celle de la gouvernance (dans toutes ses composantes) que celle des partenaires institutionnels, financeurs ou aménageurs, peut, en s'appuyant sur un programme validé collectivement, produisant un socle convergent d'intervention, être de nature à produire un contexte favorable à la reconquête de la position de polarité d'une commune de ce niveau d'armature ;

Le contexte de la commune rurale de Villeneuve-de-Berg, sans singularité particulière, paraît propice à une transposition de la démarche sur d'autres territoires similaires.